

Un jeune Charmeyan passionné nourrit la mémoire de Tintin

PASSION • Après avoir créé, à 15 ans, un site internet consacré au célèbre reporter à la houppette, Jean Rime met la dernière main à une étude sur les aventures de Tintin.

THIERRY JACOLET

«**A** lire de 7 à 77 ans». Jean Rime a-t-il pris au pied de la lettre le slogan du «Journal de Tintin»? C'est à sept ans que ce jeune Charmeyan a mis pour la première fois le nez dans un album du jeune reporter à la houppette. Il n'en décollera plus. Dix ans plus tard, il est le webmaster d'un site internet consacré à l'univers de Tintin. Cet élève du Collège du Sud est même sur le point d'achever une étude sur ce personnage de bande dessinée. Rencontre avec l'un des tintinophiles les plus avertis du canton, quelques jours après le 20^e anniversaire de la mort d'Hergé.

«C'est grâce à un dessin animé que j'ai découvert Tintin», se souvient-il. «Comme c'était un extrait du *Secret de la licorne*, j'ai emprunté l'album et ensuite je les ai tous achetés...» Jean Rime est ainsi tombé tout petit dans la marmite de la... Non, ça c'est dans les aventures d'un autre héros de bandes dessinées.

Reprenons: à 15 ans, sa passion l'amène à créer un site internet. «Il y en avait beaucoup qui présentaient les albums en général, la vie d'Hergé», explique-t-il, tout en avouant un faible pour *Les bijoux de la Castafiore*. «Mais peu de sites fouillaient bien les thèmes. Je voulais approfondir les sujets, rechercher des infos.» Jean Rime s'intéresse alors au contexte des histoires, à la méthode de travail de l'auteur, à la façon dont la réalité est retranscrite et anticipée.

ÉTUDE FOUILLÉE

Membre de l'Association des amis d'Hergé basée en Belgique – «en Suisse romande il n'y a rien d'intéressant» –, ce Charmeyan ne se contente pas de livrer sur la Toile sa propre contribution à la mémoire de Tintin: il fonde dans la foulée le Club Tintinmilou. «Cela n'a pas marché car je cherchais des échanges avec des passionnés qui allaient plutôt sur les forums des grands sites. Et ça manquait d'activités.»

Mais sa soif de recherches n'était pas encore assouvie. Un article paru dans *La Liberté* il y a quelques années titille sa curiosité. Jean Rime tombe sur quelques cases reprises de *Tintin en Amérique* dans lesquelles le héros se présente comme un envoyé de *L'Echo illustré* à Chicago. «J'ai pensé alors à faire une étude



Tintinophile averti, Jean Rime a pu compter sur les conseils de proches d'Hergé, comme Benoît Peeters et Numa Sadoul, pour réaliser son étude.

ALAIN WICHT

de fouillée sur la façon dont les aventures de Tintin étaient reprises dans *L'Echo illustré*. Tous les albums y ont été publiés.»

Laisant un peu de côté son site internet, il épluche toutes les publications entre 1932 et 1983. Il y découvre des détails cocasses: *Le crabe aux pinces d'or* est publié sous le titre *Tintin au Maroc*, *L'Etoile mystérieuse* devient *Tintin dans l'Arctique*, les

planches de *L'oreille cassée* n'apparaissent pas dans l'ordre... «Habiter en Suisse n'a pas facilité les recherches.»

LES CONSEILS DE PEETERS

L'étude ne passe pas inaperçue, puisque des tintinophiles belges lui ont donné un coup de main. Sans parler de conseils des proches d'Hergé: Numa Sadoul et Benoît Peeters, qui a pu-

blié récemment une biographie sur le père de Tintin.

Le Charmeyan espère achever son étude cet été. «Mon but n'est pas de faire de cette étude une publication commerciale», avise-t-il. «Mais j'aimerais en tout cas la publier artisanalement pour l'envoyer à des tintinophiles.» Et pourquoi pas un jour publier un article dans la *Revue des Amis d'Hergé*. TJ

Six jeunes vandales ont été identifiés

CHÂTEL-ST-DENIS • Un institut a fait les frais de leur comportement. Deux de ces mineurs ont aussi causé des dégâts à la ville, aux TPF et au CO.

Six graines de délinquants ont été identifiées à la suite d'une enquête menée par la police cantonale. Elle avait été lancée après la plainte déposée au mois de janvier passé par l'institut Saint-François de Sales à Châtel-Saint-Denis pour violation de domicile et dommages à la propriété commis dans la halle de gymnastique. Domiciliés à Châtel-Saint-Denis, ces mineurs dérangeaient régulièrement la bonne marche de l'institut, en fumant dans les locaux ou en urinant devant l'entrée de la halle, informe la gendarmerie cantonale.

Auditionnés par le juge Michel Lachat, président de la Chambre pénale des mineurs, les six jeunes ont avoué s'être rendus à plusieurs reprises dans les locaux de l'institut et avoir créé le désordre. Agés de 13 et 14 ans, deux d'entre eux ont également été identifiés comme auteurs d'incendies intentionnels et d'autres actes de vandalisme commis en ville de Châtel-Saint-Denis. Ils ont notamment bouté le feu à une pou-

belle et aux essuie-mains des toilettes publiques, cassé un distributeur automatique et arraché une boîte. La commune, le Cycle d'orientation (CO) de la Veveyse et les Transports publics fribourgeois (TPF) avaient d'ailleurs déposé plainte.

DÉPRADATIONS AU CO

«La commune connaît bien ces jeunes», avise Joe Genoud, syndic de Châtel-Saint-Denis. «Il y a encore d'autres plaintes que nous maintenons. Nous sommes sur d'autres pistes car il y a une quinzaine de jeunes qui posent problème. Et la commune portera systématiquement plainte.» Le syndicat compte sur la nouvelle police locale de proximité pour donner un coup de balai à cette vague de vandalisme. «Je suis heureux de voir cette réorganisation porter ses fruits», glisse-t-il. Ce qui n'empêche pas les actes de vandalisme de se poursuivre. Dimanche après midi passé, plusieurs dégradations ont été commises au CO, dont une horloge détruite. TJ

EN BREF

1^{er} championnat fribourgeois

SCRABBLE • Samedi 22 mars 2003, une trentaine de joueurs de scrabble des clubs de Fribourg et Bulle vont s'affronter lors d'un tournoi cantonal. Il s'agit du premier championnat fribourgeois de scrabble. Il se disputera à Echarlens, au restaurant de la Croix-Verte. Trois parties seront jouées le matin et deux l'après-midi. Au terme de la journée, le meilleur joueur de l'année sera désigné. Toutes les classes d'âge sont représentées. Le tournoi est ouvert au public et les intéressés peuvent venir avec leur jeu de scrabble. Les joutes débutent à 10h et dureront toute la journée. Rens. au 026 912 08 12. MDL

AGENDA GRAND FRIBOURG

THÉÂTRE • La Compagnie T2+ présente «Les Combustibles», d'Amélie Nothomb, dans une mise en scène de Christian Egger, avec Jean-Jacques Chép, Anne Carrard et Lionel Frésard. Nouveau Monde, rte des Arsenaux 12a, à 20 h 30 (ouverture des portes 19 h 30). (FT 026 350 11 00).

CAFÉ LITTÉRAIRE • «Jacques Prévert». Les interprètes: Céline Césà, Véronique Mermoud, Michel Lavoie, Yann Pugin, Julien Schmutz. Piano et chœur de chant: Sylvianne Huguenin-Galeazzi. Musique: Kosma. Théâtre des Osses, rue Jean-Prouvé 2, Givisiez, dès 18 h repas (13 fr. sur réservation), dès 19 h 15 lecture (17 fr., rés. 026 466 13 14).

EXPOSITION • Véronique Audergon (polaroids) et Michel Delanoë (verres) exposent leurs œuvres, jusqu'au 3 mai, à la Galerie Ollier, rue de Zaehringen 7. Heures d'ouverture: me 16-18h, je-ve 14-18h, sa 11-12h30 et 14-17h ou sur rendez-vous au 079 476 58 58. Vernissage de 18h à 21h.

CONNAISSANCE DU MONDE • «Istanbul à la recherche de Byzance», film et conférence de Gérard Civet. Aula du CO de Jolimont à 16h et 20h. BILLETS EN VENTE à l'entrée.

VISITE COMMENTÉE • Visite commentée de l'expo «In between». Fri-Art, Petites-Rames 22, à 20h.

PARKINSON • Réunion du groupe Fribourg et Broye vaudoise de l'Association suisse de la maladie de Parkinson, à 14h30, à la résidence Les Martinets, Villars-sur-Glâne. Au programme: «Histoire de l'Inde» par Anjali Anand.

COLLECTE DE SANG • Chevilles, salle communautaire, halle de gym, 17h 30-20h 30.

GÉRER SON DOS • Surmenage vertébral? Prévention par le mouvement. Pourquoi? Comment? Conférence-atelier d'après Blandine Calais-Germain, kinésithérapeute meziériste, auteure d'«Anatomie pour le mouvement», Centre de loisirs de Pérolles, rte des Arsenaux 37, 19h 30, (26 fr., prévoir des vêtements confortables). Rens. 022 731 74 48.

CONCERT • Soirée consacrée à la musique improvisée (premier mouvement) avec Nicola Spillman (violon) et Matteo Mengoni (piano). Centre Le Phénix, rue des Alpes 7, 21-22 h.

ÉCOUTE LE CINÉMA • En marge du Festival de films, hommage aux comédies musicales, musiques et chansons autour du cinéma, avec DJ-B. Le Cintra, Pérolles 10, dès 18 h.

JAM SESSION • Scène ouverte, dès 21 h, Hamond bar, Belfaux.

SALSA • Dès 22h, planeta salsa avec DJs Rumba Stereo & Javier, Nouveau Monde, rte des Arsenaux 12a. Entrée 5 fr.

DJ • Je dis groove, DJ Lamine, disco, soul, funk, dès 22h, To See club, passage du Cardinal 2c.

DJ • Absolut house, dès 22h, Le Stalden club, rue de Zaehringen 13.

DJ • All styles, DJ Resident, dès 20h 30, Scottish bar, rte du Jura 47.

KARAOKE • Dès 20h, Irish Pub, Grand-Places.

DJ • Remember-party, DJ Guru, Planet Edelweiss, Mariahilf, Guin.

THÉ DANSANT • De 14 h à 17 h au café du Pafuet, Praroman.

AÎNÉS JASSEURS • Dès 14h, Centre des aînés de Pro Senectute, rue Saint-Pierre 10, 5^e ét. (026 347 12 47).

PRIÈRES • Cité St-Justin: 8h messe. Providence: 10h messe. Chapelle de l'Uni: 12h 10 messe. Centre Ste-Ursule: 12h 15 messe. St-Nicolas: 14h 30 adoration du Saint-Sacrement, rosaire. Bourguillon, groupe de prière: 20h chapelet, confessions et messe.

SOUPE DE CARÈME • Elle sera servie: vendredi dès 11h St-Nicolas (Grand-Rue 14), dès 11h 30 salle du Christ-Roi, St-Jean (café de l'Épée), St-Maurice (la Lenda), St-Pierre (église provisoire); samedi dès 11h 30 Ste-Thérèse, Cormanon (Villars-sur-Glâne) et Belfaux, centre paroissial.

La hache de guerre est enterrée entre cinq paysans et la laiterie d'En Bas

LE CHÂTELARD • Une tentative de conciliation a abouti hier après midi devant le Tribunal civil de la Glâne. Les producteurs de lait qui avaient quitté abruptement la société de laiterie lui verseront 61 500 francs.

La paix dans un village a parfois un prix. Au Châtelard, on le connaît désormais. Il se monte à 61 500 francs, soit le montant que cinq producteurs de lait du village devront verser avant la fin du mois d'avril à la société coopérative de laiterie d'En Bas. Ils l'avaient quittée trop abruptement en 1999 à la suite de bisbilles internes. Direction celle d'Enhaut. Grave erreur: leur premier point de coulage leur avait adressé une indemnité de départ de 210 000 francs, correspondant aux 280 000 kg de lait qui lui manquaient sur le million de kilos qu'elle traitait à l'époque. Actionnée, la justice a donné raison à la société de laiterie d'En Bas. Cette

démission groupée, même si elle avait été réalisée dans les formes, aurait pu compromettre l'existence même de l'infrastructure agricole, a estimé un expert mandaté. Restait à déterminer le préjudice financier que cette dernière avait subi. C'était l'objet de la séance de conciliation qui a eu lieu hier après midi au Tribunal civil de la Glâne, à Romont.

Et le moins que l'on puisse dire, c'est que le chemin vers l'accord final a été sinuose. Il a fallu pas moins de deux heures de négociations et plusieurs interruptions pour signer une convention mettant un terme à une affaire qui a pourri l'ambiance dans le village, constate un

habitant. Le juge Michel Morel a même dû taper du poing sur la table et menacer les deux parties d'un procès «bien plus coûteux» si elles n'arrivaient pas à un compromis dans les cinq minutes.

SORTIE THÉÂTRALE

Partant d'un dommage subi par la société d'un peu plus de 80 000 francs, les avocats Louis-Marc Perroud, pour la société de laiterie, et Pierre Mauron, pour les cinq paysans, ont trouvé un terrain d'entente à 60 000 francs, un montant articulé par le juge.

Puis vint la question des intérêts du préjudice, qui ont couru durant quatre ans. Et c'est bien ce dernier point qui a failli faire

capoter l'arrangement. La société de laiterie a réclamé 12 000 francs, puis 3000 francs. De leur côté, les cinq producteurs, estimant en avoir fait assez, ne voulaient pas transiger. Il a fallu une sortie de salle théâtrale du juge Morel pour que les deux avocats sortent à leur tour et coupent la... boille en deux: 1500 francs.

Ouf! Il était moins une. Et si aucun des paysans présents n'a eu l'impression d'avoir gagné la guerre en quittant le tribunal, «c'est que l'accord est bon», leur a expliqué Michel Morel. Le juge avait d'ailleurs lancé la tentative de conciliation en début de séance. En espérant enterrer définitivement la hache de guerre. PV